



Le HCR travaille avec les États pour que les réfugiés puissent entrer sur leur territoire et y demander l'asile.



Le HCR enregistre les réfugiés, les identifie, les protège contre tout refoulement (ou retour forcé) vers leur foyer et recueille des données individuelles pour connaître leurs besoins spécifiques.



Le processus d'enregistrement permet au HCR d'identifier les personnes devant être rapidement réinstallées vers un pays tiers, notamment celles qui craignent un retour forcé dans leur pays d'origine ou encore celles dont les besoins spécifiques ne peuvent pas être satisfaits sur place.



Le HCR et ses partenaires apportent une aide humanitaire vitale telle qu'un abri, de l'eau, des services de santé, l'accès à l'éducation, des allocations en espèce et du soutien aux personnes handicapées ou victimes de violences sexuelles.



Le HCR évalue régulièrement les besoins des réfugiés, et plus particulièrement ceux des enfants, des femmes et des personnes âgées.



En prêtant assistance, le HCR identifie les réfugiés qui nécessitent une réinstallation d'urgence, notamment les personnes LGBTI, les filles menacées par le mariage forcé et les personnes exposées à la violence.



Le HCR évalue les demandes des réfugiés par le biais d'entrevues individuelles et de sources indépendantes d'information sur la situation courante des droits humains dans le pays d'origine. Seules les personnes n'ayant commis aucun crime grave sont reconnues réfugiées.



Dès leur arrivée dans le pays de réinstallation, les fournisseurs de services et les bénévoles aident les réfugiés à s'intégrer dans leur nouveau foyer.



Le pays de réinstallation accorde le statut de réfugié selon les renseignements reçus du HCR et des entretiens avec la personne réfugiée. Une fois accordé, l'OIM débute les procédures relatives à l'examen médical et au voyage.



Le HCR a le mandat d'obtenir des places de réinstallation pour les réfugiés. Si un réfugié n'est pas sélectionné par un pays, le HCR pourra faire des démarches auprès d'un autre.



Le HCR offre la réinstallation aux réfugiés qui n'ont pas d'autres solutions et dont la vie est menacée dans le pays hôte.



Le HCR supervise toutes les étapes du processus de réinstallation pour garantir l'intégrité des systèmes de protection et empêcher la fraude par les réfugiés et les employés.